



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 02 26 002

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS
Absents excusés	S. MANFRINI, W. DELAVENNE, G. MASRARI, H. GRANGE, M. CHALENDAR, A. NEUSSER
Absents	D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND
Procurations	S. MANFRINI à C. BIOLAY, W. DELAVENNE à O. GUICHARD, H. GRANGE à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à P. GUINOT, A. NEUSSER à A. BOUSSER
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2. Finances – Budget Primitif 2026

Il est proposé au Conseil municipal, sans attendre, d'étudier le budget primitif tel qu'Olivier Guichard, Maire, le présente, après avoir consulté la commission des Finances dans sa séance du 3 février 2026.

DEPENSES	Dépenses	Restes à réaliser 2025	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	10 835 985,21 €		10 835 985,21 €
INVESTISSEMENT	5 394 410,21	911 993,50 €	6 306 403,71 €

RECETTES	Recettes	Restes à réaliser 2025	Résultat reporté	Affectation (1068)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	7 500 000,00 €		3 335 985,21 €		10 835 985,21 €
INVESTISSEMENT	5 394 410,21 €	491 566,74 €	60 792,00 €	359 634,76 €	6 306 403,71 €

Pour 2026, le budget total de la commune, sections de fonctionnement et d'investissement, ressort à 17 142 388,92 €.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- APPROUVE le budget primitif 2026, conformément au détail suivant, exposé par chapitre :

Les dépenses de fonctionnement (approuvé à l'unanimité) :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 350 200,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 3 396 000,00 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 442 000,00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 4 144 785,21 €

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et provisions : 430 000,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 912 000,00 €

Chapitre 66 – Charges financières : 155 000,00 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : 6 000,00 €

Les recettes de fonctionnement (approuvé à l'unanimité) :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 3 335 985,21 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 72 000,00 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 000,00 €

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes : 686 000,00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 100 000,00 €

Chapitre 731 – Fiscalité locale : 3 621 000,00 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 2 553 000,00 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 458 000,00 €

Les dépenses d'investissement (RAR 2025 compris) (approuvé à l'unanimité) :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 10 000,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 9 000,00 €

Chapitre 16 – Remboursements d'emprunt : 755 000,00 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (**hors opération**) : 173 232,67 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (**hors opération**) : 3 166 681,52 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (**hors opération**) : 65 005,81 €

Opérations (chapitres 20, 21 et 23) : 2 127 483,71 €

- Opération 24 - Ecole des Bois : 20 000,00 €
- Opération 27 - Travaux mairie : 11 346,00 €
- Opération 29 - Mobilité douce : 26 924,18 €
- Opération 32 - Ecole Arc en Ciel : 7 000,00 €
- Opération 39 - Cimetière : 2 000,00 €
- Opération 41 - Parc des Hérissons : 12 970,00 €
- Opération 46 - Avenue de Vessy : 311 685,44 €
- Opération 49 - Aires de jeux : 30 000,00 €
- Opération 50 - Accessibilité PMR : 20 000,00 €
- Opération 52 - Centre Bourg : 2 024,81 €
- Opération 61 - Vidéoprotection : 83 429,96 €
- Opération 62 - Béroutte et Cueillette : 15 000,00 €
- Opération 63 - Eglise/Cure : 100 000,00 €
- Opération 64 - Espace jeunes : 2 000,00 €
- Opération 65 - 3^{ème} école : 5 460,00 €
- Opération 68 - Carrefour Eycherolles – RD 1005 : 315 000,00 €
- Opération 69 - Quartier Charbonnières Tranche 2 : 826 000,00 €
- Opération 70 - Budget participatif : 32 005,38 €
- Opération 72 - Gendarmerie : 51 490,31 €
- Opération 73 - Salle René Lavergne : 253 147,63 €

Les recettes d'investissement (RAR 2025 compris) (approuvé à l'unanimité) :

Chapitre 001 – Report d'exécution : 60 792,00 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 4 144 785,21 €

Chapitre 024 – Produits des cessions : 8 500,00 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 430 000,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves : 1 009 634,76 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 652 691,74 €

2. Fongibilité des crédits

Dans le cadre de la nouvelle norme comptable M57 qui s'applique à la commune d'Ornex depuis le 1^{er} janvier 2023, l'organe délibérant a la possibilité de déléguer à l'Exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VOTE** le Budget Primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** l'Exécutif à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait à Ornex, le 27 février 2026

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 4 Mars 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.